

LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1450 III  
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

*Affectation du résultat*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 3 et l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 52 oui contre 14 non

*Article unique.* – L'affectation du résultat de l'exercice.

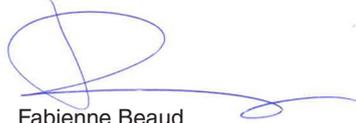
L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 d'un montant de -48 400 442 francs, comme suit:

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-48 400 442
Report à nouveau dans la fortune nette	0
<b>Total</b>	<b>-48 400 442</b>

---

Certifié conforme :

La Secrétaire:



Fabienne Beaud

Le Président:



Amar Madani